



COVID-19 : FICHE SUR LES SOINS POST-VACCIN

À quoi faut-il s'attendre dans les jours qui suivent la réception du vaccin :

- Tout comme les médicaments et d'autres vaccins, le vaccin contre la COVID-19 peut provoquer des effets secondaires, lesquels peuvent ne pas être ressentis par toutes les personnes. La plupart des effets secondaires sont mineurs et de courte durée.
- Les effets secondaires graves après avoir reçu le vaccin sont rares. Toutefois, si l'un des effets indésirables suivants commence à se faire sentir dans les trois jours suivant la vaccination, consultez immédiatement un médecin ou composez le 911 si vous êtes gravement malade :
 - urticaire
 - gonflement du visage ou de la bouche
 - difficulté à respirer
 - pâleur importante du visage et somnolence
 - forte fièvre (plus de 40 °C)
 - convulsions ou crises d'épilepsie
 - autres symptômes graves (par exemple, picotements ou engourdissement).

Après la consultation, votre fournisseur de soins de santé informera le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex de tout effet secondaire grave ressenti après la vaccination.

- Si vous êtes préoccupé(e) par les effets ressentis après avoir reçu le vaccin, contactez votre fournisseur de soins de santé. Lorsque vous signalerez un ou des effets indésirables à votre prestataire de soins, on vous posera quelques questions sur votre santé et sur le ou les effets que vous avez ressentis. Les rapports sur les effets indésirables après la vaccination sont envoyés à Santé publique Ontario et à l'Agence de la santé publique du Canada.
- Si vous devez recevoir une deuxième dose, informez la personne qui l'administre des effets secondaires que vous avez ressentis antérieurement

Ce qu'il faut retenir après avoir reçu le vaccin :

- Continuez à suivre les recommandations de santé publique pour prévenir la propagation de la COVID-19, qui consistent notamment à porter un masque, à rester à au moins deux (2) mètres des autres et à limiter ou à éviter tout contact avec des personnes extérieures à votre maison familiale.
- Ne recevez aucun autre vaccin (à l'exception de votre deuxième dose de vaccin contre la COVID-19) jusqu'à ce que vous ayez reçu les deux doses du vaccin contre la COVID-19 et qu'au moins 28 jours se soient écoulés après la deuxième dose (à moins que votre fournisseur de soins de santé ne le juge nécessaire).
- Si vous prévoyez devenir enceinte, vous devriez en discuter avec votre fournisseur de soins primaires.
- Assurez-vous de vous présenter à votre rendez-vous pour la deuxième dose. Vous devez recevoir le même vaccin pour votre deuxième dose.

Il est très important que vous receviez la deuxième dose, même si vous ressentez de légers effets secondaires après la première dose, afin d'obtenir la meilleure protection possible contre la COVID-19.

- **Conservez dès aujourd'hui en lieu sûr cette fiche ET le reçu imprimé attestant votre vaccination contre la COVID-19.** Apportez le reçu de vaccination contre la COVID-19 (et tout autre carnet de vaccination si vous le souhaitez) pour recevoir votre deuxième dose de vaccin.